



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

*Invitation presse*

*Invitation presse*

[economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr)

[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Bordeaux, le 25/05/2020

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE NOUVELLE-AQUITAINE ET DE GIRONDE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# DÉCLARATION À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2020 CALENDRIER ET ACCUEIL

Isabelle MARTEL, Directrice régionale des Finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde vous informe.

### **La communication sur la campagne de déclaration à l'impôt sur le revenu continue**

La DGFIP a tout récemment lancé une nouvelle phase de sa campagne de communication avec la diffusion d'un spot TV. A cette action s'ajoute une opération de diffusion massive de messages aux contribuables, sous forme de mass méls et de mass SMS, conduite à partir d'aujourd'hui.

### **Rappel du calendrier de dépôt de la déclaration 2020**

Certains usagers nous sollicitent pour connaître les dates limites de dépôt de leurs déclarations. Le calendrier 2020 s'est en effet adapté au contexte sanitaire actuel.

Pour la Gironde :

- les déclarants en ligne sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ont jusqu'au **8 juin inclus**
- les déclarants papier ont jusqu'au **12 juin inclus**, le cachet de la Poste faisant foi

## Modalités d'accueil

Dans le contexte sanitaire actuel, la Direction régionale des Finances publiques privilégie **l'accueil et l'accompagnement des usagers à distance** :

- **à partir du site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) et sur l'espace particulier sécurisé :**

- \* sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique « Contact »
- \* à partir de la messagerie sécurisée des usagers dans leurs espace particulier accessible à partir du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr),

- **par téléphone :**

- \* un numéro unique accessible du lundi au vendredi de 8h 30 à 19h :

**0 809 401 401**

**Service gratuit  
+ prix appel**

- \* à partir des numéros de téléphone figurant sur les déclarations de revenus papier ou sur l'espace personnel numérique sécurisé (numéro de leur service des impôts des particuliers).

- en prenant **un rendez-vous téléphonique** préalablement réservé : à partir du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique « Contact »

Pour la sécurité de tous, l'accueil physique est exclusivement sur rendez-vous et concerne les situations ne pouvant être traitées par téléphone.

Contactez nos services au préalable ou prenez rendez-vous sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique « Contact »

Contacts presse : Yuna Serranou

**Direction régionale des Finances publiques de Gironde**

**☎ : 05 56 90 50 12**

**courriel : [uriell.serranou@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:uriell.serranou@dgfip.finances.gouv.fr)**